

BDESE : gérer sa Base de Données Economiques, Sociales et Environnementales

Cours Pratique de 1 jour - 7h

Réf : SEF - Prix 2024 : 800€ HT

Ce stage vous permettra d'intégrer les dispositions concernant les informations consultations récurrentes des élus. Vous apprendrez à créer et à alimenter correctement la nouvelle base de données, organiser les consultations obligatoires ainsi qu'à établir un calendrier de communications et de consultations du CSE.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Définir les informations nécessaires aux 3 informations consultations récurrentes

Respecter les modalités de consultations

Mettre en œuvre la base de données unique

Assurer la mise à jour de la base de données unique

ECHANGES

Travail avec les participants sur la situation dans leur entreprise pour favoriser la transposition dans leur milieu professionnel.

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 12/2022

1) Les enjeux des 3 informations consultations récurrentes

- La base des consultations annuelles obligatoires.
- Connaître les informations à mettre à disposition des élus dans la base de données.
- L'organisation des consultations : préparation, déroulement, avis des élus.
- Cerner les enjeux au regard des obligations déjà existantes.

Echanges : état des lieux des informations existantes en lien avec la BDESE dans les entreprises des participants.

2) La mise en œuvre de la base de données

- Distinguer les informations à prendre en compte pour les 10 critères de la BDESE.
- Appliquer les modalités et délais à respecter selon l'effectif de la structure : + ou - 300 salariés.
- Quelle forme adopter : support papier ou informatique ?
- Alimenter la base de données et la mettre à jour.
- Intégrer les informations concernant l'ensemble des consultations obligatoires.
- Intégrer le nouveau critère environnemental selon votre effectif.

Réflexion collective : Réflexion sur un des critères et les informations à retenir pour celui-ci concernant les entreprises des participants.

3) Les modalités régissant la consultation des élus

- Respecter les délais pour mener à bien les différentes consultations.
- Veiller au délai fixé aux élus pour donner leur avis.
- Connaître les conséquences de l'absence d'avis par les élus.
- Appréhender les conditions de saisine en cas d'insuffisance d'informations ou de non-respect de ses obligations.

Etude de cas : Application sur l'exemple d'une consultation avec mise en œuvre d'un calendrier. Transposition aux cas spécifiques des participants.

PARTICIPANTS

RRH, président et élus du CSE.

PRÉREQUIS

Bonnes connaissances du fonctionnement du CSE.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

4) Le recours aux experts

- Appliquer les délais à respecter en cas de consultation.
- Suivre le déroulement d'une consultation avec désignation d'un expert par le CSE.
- Connaître la particularité du recours à l'expert en cas de consultation sur les orientations stratégiques.
- Gérer les implications financières pour le CSE.

Etude de cas : Travail collectif et finalisation d'un accord de fonctionnement de la BDESE propre aux entreprises des participants et partage des résultats obtenus.

LES DATES

Nous contacter